



Service Sport Animation

REGLEMENT RANDO VTT du 12 septembre 2009

Principe

Randonnée VTT organisée par le Service Sport-Animation de la Mairie d'Urrugne sur le site d'Ibardin.

Départ à 9 heures de la chapelle d'Olhette
1er départ pour le parcours 2

Le parcours est disponible:

- à l'office de tourisme
- au bureau du Service des Sports au trinquet Iturbidea
- à la Mairie au bureau de l'état civil

Participants

Elle est ouverte à tous, à condition d'être âgé de 18 ans et plus (né en 1991 et avant). Les personnes licenciées UFOLEP, FFC, FSGT, FFTRI, FSPF, doivent présenter leur licence de l'année en cours. Les participants licenciés à la FFCT et les non-licenciés doivent présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en montagne.

Parcours

Chemin de terre, dévers, montées, descentes, forêts, à la fois physique et technique. Il s'agit de 2 circuits de 15 et 25 kilomètres.
Fléchage rouge, banderoles rouge et blanche.

Les parcours exigent de la technicité et une très bonne condition physique, plus particulièrement pour le 2. Ce dernier est susceptible d'être annulé en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Ravitaillement

3 ravitaillements : 1 sur la zone départ / arrivée, 1 sur la piste du lac et 1 au plateau du filtre.

Casse croute à l'arrivée des participants

Horaires

Ouverture du secrétariat, inscription, de 7 h 30 à 8 h 45 à l'aire de départ (Chapelle d'Olhette)

Départ de la randonnée à 9 heures

Retour pour 13h .

Inscription

Elles peuvent se faire :

- soit par courrier, en remplissant et adressant le bulletin d'inscription, accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor Public,
- soit par téléphone au 05 59 85 94 26 / 06 14 59 44 60

Dans ce dernier cas, le participant sera pré-inscrit. Son inscription deviendra définitive dès réception du chèque.

Montant des inscriptions

- ♦ 7 € pour une pré inscription (casse croûte compris)
- ♦ 10 € le jour de la randonnée (casse croûte compris)

Matériel

Seuls les VTT sont autorisés, ils doivent être en bon état.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou de l'équipement individuel.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire, les gants sont conseillés.

Sécurité

Mise en place par l'organisation, transmission par radio et téléphone portable

♦ **Trialistes / Signaleurs :**

Les signaleurs prennent position sur le circuit tout au long de la course.

Les trialistes ouvrent et ferment le parcours

Fin de la randonnée annoncée par l'organisation au retour du trialiste clôturant le parcours

Néanmoins, le site d'Ibardin étant ouvert au public, chaque pilote devra rester maître de sa vitesse.

Toutes les routes empruntées restent ouvertes à la circulation automobile.
Obligation de respecter le code de la route.

- ♦ **Service médical :** médecin mobile et Ambulances Hegoak

Assurance

L'organisation de la randonnée a souscrit une assurance

- Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.
- Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
- L'organisation recommande aux participants non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance «individuelle accident ».

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles

durant l'épreuve et après l'épreuve (défaillance physique ou accident).

Environnement

Tous les concurrents doivent respecter l'environnement et la nature (ne pas jeter les déchets...).

Droits à l'image

Toutes les photos de la randonnée et les noms des participants pourront être utilisés par les organisateurs.

L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

Nous souhaitons à tous ceux qui participeront, randonneurs et encadrement, de belles rencontres, des sensations fortes et le respect des sites traversés.